



## BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

**N° 2009/35 – 29 septembre 2009**



- ⇒ **Compte rendu du groupe de travail du 8 septembre 2009 consacré au bilan de la centralisation comptable**
- ⇒ **Message aux adhérents**

**page 1**  
**page 4**

### RESUME : L'ESSENTIEL DU BI

- ⇒ **La réforme de la centralisation comptable doit être consolidée sur plusieurs points (organisation, fonctionnement et maîtrise des processus).**
- ⇒ **Le pilotage de la réforme sera assuré en priorité par le bureau B1.**
- ⇒ **Le pôle « recette régionale » sera clairement identifié comme le 3<sup>e</sup> pôle des directions.**
- ⇒ **La place des agents de catégorie A sera renforcée**
- ⇒ **La formation professionnelle des agents des recettes régionales (RR) sera rénovée et renforcée (revendication forte du SNCD)**
- ⇒ **Le SNCD a, à cette occasion, insisté sur la nécessaire égalité de traitement entre les RR au regard des effectifs et compte tenu des objectifs qui leur seront assignés.**

\* \* \*

Un groupe de travail national sur la centralisation comptable s'est tenu le 8 septembre 2009 sous la présidence de Francis BONNET, Chef de service, et en présence des sous-directeurs des Division A, B, de l'Inspection des Services (IS), des chefs des bureaux A3, B1 et de leurs collaborateurs.

**Olivier Vallette, Michel Ribatet et Lucile BRAJOT représentaient le SNCD.**

Ce groupe de travail avait pour objet de tirer un bilan de la centralisation comptable.

Pour ce faire, l'IS a présenté les conclusions de son audit mené de juillet 2008 à mars 2009. Puis, les bureaux compétents de la DG sont intervenus pour faire part de leurs propositions d'action.

L'inspection des services a entendu 23 services d'assiette et 13 RR et a eu contact avec l'ensemble des RR au cours de la période d'audit.

Le processus en cours doit être confronté à l'échéance 2010-2011.

Le constat de l'IS peut se résumer dans cette conclusion : « *une réforme loin d'être achevée qui demande à être confortée sur les plans de l'organisation, du fonctionnement et de la maîtrise des processus* ».

**Les représentants du SNCD ont fait part en premier lieu des préoccupations suivantes :**

- **situation des effectifs : il faut une égalité de traitement entre les RR sur la base d'un outil objectif et commun de calcul de la charge de travail,**
- **mise en oeuvre de formation pour les agents des RR,**
- **mise à disposition d'outils informatiques plus particulièrement dans le domaine du recouvrement (sommier 401 par exemple),**
- **édiction et diffusion d'instructions nationales complémentaires sur les liaisons services d'assiette - RR, afin de couvrir l'ensemble des procédures ayant une finalité comptable qui sont traitées dans les bureaux,**
- **lors des évolutions réglementaires, ne pas omettre de prendre en compte l'impact sur les recettes régionales,**
- **prendre en compte les besoins des redevables, notamment en améliorant la lisibilité des avis de paiement.**

La DG a renvoyé aux DI la problématique des effectifs et a remis en séance le tableau de situation des effectifs pour chaque RR, joint et consultable sur Aladin.

**Avant d'aborder le compte rendu proprement dit de l'audit, les points suivants ont été évoqués :**

- le Chef de service a signalé que les bureaux ont conservé une compétence « à vocation » comptable au titre de l'assiette et du contrôle interne comptable,
- la sous-directrice A a signalé que 83 agents ont reçu la « prime CRR - correspondant recette régionale - au titre de la centralisation », étant rappelé que deux conditions devaient être réunies : l'agent devait être en poste au moment de la centralisation comptable et ne pas bénéficier de la garantie de rémunération.

**Le bureau B 1 a annoncé la mise en oeuvre des mesures suivantes :**

- ⇒ Réécriture du cahier des charges GARBO afin de l'adapter à la surveillance.
- ⇒ Consultation des services notamment sur le point de savoir qui sera en charge de GARBO (chef de poste, chef d'escouade, CRR ?).
- ⇒ Le SILCF ne comportera pas de volet comptabilité, comme initialement prévu.
- ⇒ La liaison contentieux - comptabilité se fera par BANACO, dont la livraison est prévue fin 2009 - 2010, interface avec INTERCOM.

**L'audit réalisé a conduit l'IS à faire des recommandations qui ont amené les différents bureaux de la direction générale à proposer les mesures suivantes :**

**1/ Renforcer le pilotage par :**

- ⇒ le renforcement du rôle de B/1 comme point d'entrée unique DG sur les sujets comptables,
- ⇒ la clarification du positionnement des RR qui deviennent le 3<sup>ème</sup> pôle des DR à côté des PAE et POC,
- ⇒ le renforcement du nombre de catégorie A dans les RR ; la moitié d'entre elles a été dotée d'un inspecteur chargé des contrôles internes comptables. Actuellement, on bute sur les effectifs réels et le PAE. L'accent sera mis sur ce point lors des prochaines CAP d'inspecteurs.

En effet, « l'organigramme type » d'une RR comporte trois cadres supérieurs qui sont le RR et ses deux chefs de pôle « comptabilité » et « recouvrement ».

L'affectation d'un agent de catégorie A supplémentaire correspond à la nécessité d'assurer le contrôle interne de la recette régionale. Ceci recouvre :

- le contrôle des écritures comptables de la RR en tant que recette,
- le contrôle de la qualité des liaisons internes à la RR entre les deux pôles,
- le contrôle de la qualité des liaisons entre la RR et les services d'assiette.

On voit bien à travers cette description de sa mission (très transversale aussi bien en interne à la RR qu'en externe avec les services d'assiette), que cet agent agit pour le compte du RR et doit donc être placé directement sous sa responsabilité et non pas dans le pôle comptabilité. Or, cet emploi n'a pas été « concrétisé » dans toutes les RR et il est envisagé progressivement de mettre à niveau les RR non pourvus.

⇒ le bureau A3 rédigera une note d'organisation après concertation des DR et RR.

## **2/ Définition des orientations de recouvrement :**

- ⇒ le bureau B1 tendra à mettre en place une graduation dans les moyens mis en oeuvre pour le recouvrement selon l'importance des créances,
- ⇒ création d'indicateurs de performance en matière de recouvrement des droits,
- ⇒ création d'une « application recouvrement forcé » avec notamment gestion des prescriptions, édition automatique par exemple des admissions en décharge.

**Le SNCD rappelle ses remarques antérieures sur la nécessité de proportionner les réquisitions à Parquet au regard du recouvrement envisagé.**

## **3/ Renforcer la cohérence du dispositif de contrôle interne**

- ⇒ le bureau B1 annonce la mise en place d'un RCIC dédié aux RR
- ⇒ le bureau B1 prévoit qu'à terme la Cour des Comptes exercera un contrôle sur la mise en oeuvre de la centralisation comptable.
- ⇒ le Chef de service annonce que le directeur général a chargé le chef de l'IS de lui faire des propositions sur les contrôles à exercer sur les RR. La première approche envisage de confier ces contrôles à l'IS selon une périodicité de 3 ans par RR.

**Le SNCD rappelle dans ce domaine ses précédentes propositions visant à créer un corps de contrôle-audit interrégional placé sous l'autorité de chaque DI chargé des contrôles comptables des RR mais également susceptibles de procéder à des audits sur des thèmes d'intérêt interrégionaux ou régionaux.**

## **4/ Renforcement des moyens donnés aux RR d'atteindre leurs objectifs :**

- ⇒ FP de 3 semaines, par période d'une semaine, sur le recouvrement à destination des RR et chefs de pôle des RR,
- ⇒ mise en place de VIGO permettant le suivi du CE (crédit d'enlèvement) si DELTA est bloqué,
- ⇒ GILDA permettant l'intégration directe des CI dans la comptabilité
- ⇒ l'automatisation des droits de port est également prévue.
- ⇒ mise en place de « CHORUS recettes » qui permet le transfert des recettes douanières dans la comptabilité T.G. (trésorerie générale).
- ⇒ mise en place de réunions RR-B1 2 fois par an
- ⇒ mise en place de réunions Chefs de pôle RR - B1 1 fois par an.

**En réponse aux questions du SNCD les informations suivantes ont été communiquées.**

**Le SNCD a fait remarquer que les RCICC (référentiels internes de contrôle comptable) existants n'avaient pas été actualisés suite à la centralisation comptable et à la mise en oeuvre de la modernisation du dédouanement**

Le Chef de service a répondu que c'était aux bureaux techniques de la DG d'y procéder mais qu'il faudrait du temps.

**Le SNCD a une nouvelle fois posé la question de la nécessité du cautionnement lorsqu'il ne couvre pas 100% de la créance.**

En réponse, le bureau B1 a annoncé :

- ⇒ la suppression du cautionnement pour les OEA,
- ⇒ la prévision du décautionnement pour la TVA,
- ⇒ M. Bonnet a également répondu que, pour le moment, il n'était pas envisagé de rentrer dans une « approche métier » pour les agents des RR à l'instar de ce qui a été mis en place pour les ODJ et les SRA.

\* \* \*

### **MESSAGE AUX ADHERENTS**

**Les résultats des CAPC sont désormais en ligne sur « l'espace adhérents »  
du site Internet du SNCD**

**Vous pouvez les consulter à partir de votre ordinateur professionnel ou personnel  
avec votre mot de passe.**

**Si vous n'avez pas encore votre mot de passe personnel, connectez-vous sur le site  
et obtenez-le à partir de la page d'accueil.**

\* \* \*



Effectifs des recettes régionales

	Effectifs des RR				Effectifs 2008				Effectifs 2009					
	CICP (01/25 mars 2008)				En Poste au 31/12				En Poste au 30/06					
	haute	bas	total	ER	haute	bas	total	ER	haute	bas	total	ER		
AUVERGNE	11	12	23	9	8	9	9	9	0	9	9	9	10	0,0
BASSE-NORMANDIE	9	11	20	11	9	11	11	11	1,3	13	13	13	12	0,2
BAYONNE	9	11	20	10	8	10	10	10	0,6	11	11	11	11	0,9
BORDEAUX	14	17	31	14	12	14	14	14	1,7	14	14	14	14	0,0
BOURGOGNE	10	12	22	12	12	12	12	12	1	11	12	12	12	0,7
BRETAGNE	14	17	31	16	16	16	16	16	0,6	17	17	17	19	1,4
CENTRE	12	14	26	14	14	14	14	14	0,1	13	14	14	13	0,2
CHAMBERY	11	13	24	12	11	12	13	13	0,3	12	13	13	13	0,0
CHAMPAGNE-ARDENNE	10	14	24	11	11	10	10	10	0	12	12	12	10	0,0
CORSE	5	7	12	7	4	7	6	6	1,2	7	7	7	6	0,3
DUNKERQUE	22	24	46	22	13	22	22	22	0	22	22	22	23	1,0
FRANCHE-COMTE	14	16	30	15	15	15	15	15	0	15	15	15	14	0,0
GUADELOUPE	13	16	29	16	15	16	16	16	0	15	16	16	16	0,6
GUYANE	12	14	26	9	9	9	9	9	0	11	12	12	11	0,0
LE HAVRE	21	23	44	24	23	24	25	25	0,8	26	24	24	25	0,7
LEMAN	19	21	40	18	12	18	17	17	2,1	17	18	18	17	0,4
LILLE	15	18	33	15	13	15	16	16	0,8	15	15	20	15	1,2
LYON	20	24	44	21	17	21	14	14	1,1	21	24	24	24	0,9
MARSEILLE	27	29	56	35	14	35	33	33	1,3	35	33	33	32	1,0
MARTINIQUE	15	17	32	16	5	16	14	14	0	16	16	16	14	0,0
METZ	17	21	38	17	17	17	16	16	0	17	17	17	16	0,0
MIDI-PYRENEES	14	17	31	16	15	16	16	16	1,6	18	17	17	18	0,9
MONTPELLIER	11	14	25	7	7	13	12	12	1,6	13	13	13	15	1,0
MULHOUSE	12	15	27	15	15	15	12	12	1	15	15	15	13	0,0
LORRAINE	5	8	13	8	8	8	11	11	0,5	8	8	8	11	0,0
NICE	13	15	28	4	4	15	13	13	0,8	15	13	13	12	1,0
ORLY	8	10	18	10	10	10	12	12	0,6	10	10	10	10	0,0
PARIS DI	16	19	35	23	23	23	21	21	1,4	21	21	21	16	0,0
PARIS DR	16	18	34	12	12	11	18	18	0,6	19	19	19	18	1,2
PARIS-EST	12	16	28	15	15	15	18	18	1,1	17	17	17	17	1,9
PARIS-ouest	11	14	25	13	13	13	14	14	0	14	14	14	14	0,0
PAYS-de-la-LOIRE	14	18	32	18	18	18	15	15	1,1	19	18	18	18	0,0
PERPIGNAN	11	14	25	10	10	14	15	15	0,1	13	14	14	15	0,9
PICARDIE	11	13	24	10	10	11	12	12	0,6	11	11	11	13	0,8
POITIERS	14	17	31	14	14	15	14	14	0,3	14	15	15	15	1,0
PROVENCE	15	16	31	4	4	15	15	15	3	15	15	15	15	1,3
REUNION	11	13	24	5	5	12	12	12	0	12	12	12	12	0,0
ROISSY FRET	34	36	70	36	36	36	35	35	0	35	35	35	38	0,0
ROUEN	15	17	32	15	15	17	17	17	0,2	17	17	17	17	0,0
STRASBOURG	12	15	27	13	13	13	11	11	0,9	13	13	13	13	0,0
VALENCIENNES	10	11	21	7	7	10	9	9	0,1	10	10	10	9	0,7

TOTAL	565	617	1182	512	524	604	568	629	20,3
-------	-----	-----	------	-----	-----	-----	-----	-----	------

# COTISATIONS 2009

## Fonctionnement du SNCD

Afin de contribuer au bon fonctionnement du SNCD, je remercie l'ensemble de nos adhérents de bien vouloir veiller au versement de leur cotisation 2009, dans les meilleurs délais possibles, et je rappelle que la cotisation permet à chaque adhérent de bénéficier d'une réduction d'impôt égale aux 2/3 de la cotisation versée.

Je vous remercie d'avance pour votre contribution au fonctionnement de notre organisation, seule à défendre les intérêts des agents de la catégorie A.

Jacques DEFFIEUX, président du SNCD

- Inspecteurs-élève et ingénieurs-stagiaires	<b>Gratuit</b>	- IR2 du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>189 €</b>
- Inspecteurs 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>100 €</b>	- IP2 du 5 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup> échelon	<b>189 €</b>
- Ingénieurs 1 <sup>er</sup> échelon	<b>100 €</b>	- DSD 2 des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> échelons	<b>189 €</b>
- Inspecteurs 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> échelons	<b>114 €</b>	- Directeurs des labos cl. normale des 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> éch.	<b>189 €</b>
- Ingénieurs 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> échelons	<b>114 €</b>	- IR1 du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>196 €</b>
- Inspecteurs 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> échelons	<b>129 €</b>	- IP1 du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>196 €</b>
- Ingénieurs 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> échelons	<b>129 €</b>	- DSD 2 des 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> échelons	<b>196 €</b>
- Inspecteurs 8 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> échelons	<b>147 €</b>	- DSD 2 des 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> échelons	<b>204 €</b>
- Ingénieurs 6 <sup>e</sup> échelon	<b>147 €</b>	- CSC 3	<b>204 €</b>
- Inspecteurs 10 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> échelons	<b>165 €</b>	- Directeurs des laboratoires de classe supérieure	<b>204 €</b>
- IP2 des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> échelons	<b>165 €</b>	- DSD 1 tous échelons	<b>214 €</b>
- Ingénieurs 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> échelons	<b>165 €</b>	- Directeurs des laboratoires de cl. exceptionnelle	<b>214 €</b>
- Directeurs labos cl. normale 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> éch.	<b>165 €</b>	- CSC 2	<b>224 €</b>
- IR3 du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>180 €</b>	- CSC 1	<b>224 €</b>
- IP2 des 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> échelons	<b>180 €</b>	- Administrateur civil	<b>224 €</b>
- Directeurs labos cl. normale 3 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> éch.	<b>180 €</b>	- Retraité	<b>64 €</b>

## BULLETIN D'ADHÉSION

**Rayer la ou les mentions inutiles :**

1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »

**Tableau à servir impérativement en cas de :**

***première adhésion* ou de *changement de situation administrative ou familiale***

NOM .....

Prénom .....

Date et lieu de naissance .....

Grade, échelon et fonctions .....

Adresse administrative .....

.....

Téléphone .....

Télécopie + e-mail .....

Coordonnées personnelles (facultatif) .....



SNCD - INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects -  
2, rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

TEL : 01.53.17.84.66 – Fax : 01.53.17.84.83 – Mèl : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

Président : Jacques DEFFIEUX - Directeur de Publication : Emmanuel FOURNIGAULT.

Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 200 exemplaires - Albédia Imprimeurs - 137 avenue de Conthe - 15000 AURILLAC.